

OBJET : (020) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS ET LA VILLE DE SANNOIS

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme RICARD, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL
et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
Mme HELT	à	Mme ABDELOUHAB
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMPAGNE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. LAMARCHE	à	Mme SAIDI
M. ZAMBUJO	à	M. PONCHEL
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

ABSENTS EXCUSES : M. BOULIGNAC, M. HEURFIN et M. FLEURIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEYRAT-MAUGIN

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 26 juin 2024
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - DL2024 - 77 - DE
Publiée le 27 juin 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/77 du 20 juin 2024

OBJET : (020) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS ET LA VILLE DE SANNOIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment, ses articles L 512-6 à L 512-15,

Vu le Décret N° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux.

Considérant qu'à compter du 1^{er} juin 2024, le Centre Communal d'Action Sociale n'a plus de directeur pour piloter l'établissement public.

Considérant que dans l'attente du recrutement d'un(e) nouveau(elle) directeur(rice) et pour accompagner les équipes du Centre Communal d'Action Sociale, la Commune souhaite mettre à disposition son Directeur Général Adjoint en charge de l'action sociale à hauteur de 20% d'un équivalent temps plein.

Considérant qu'il aura pour mission d'assurer l'intérim du poste de directeur du CCAS jusqu'à la prise effective du nouveau Directeur.

Vu l'avis de la Ière Commission,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 mai 2024

Vu l'accord écrit de Monsieur Michel BRUNOT sur sa mise à disposition,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 30

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la commune de Sannois, Monsieur Michel BRUNOT, attaché territorial, Directeur Général Adjoint, afin d'assurer l'intérim de directeur du CCAS, à hauteur de 20 % d'un équivalent temps plein, à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la prise effective de poste du nouveau(elle) directeur(ice) du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, dans la limite de 1 an, ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

Article 3 : d'approuver l'exonération totale du remboursement des rémunérations et charges sociales de l'agent mis à disposition.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvie QUEYRAT-MAUGIN
Conseillère municipale
déléguée à la démocratie locale et citoyenne